

## Économie : quel cap européen ?

Par Maurice Baslé.

Économiste,  
professeur  
des universités.



La législation européenne prévoit un cadre de surveillance, de coordination et de pilotage des États membres de la zone euro. Théoriquement, plusieurs déséquilibres macro-économiques doivent être évités : déficits publics excessifs, déséquilibres commerciaux extérieurs...

Pour coordonner les différentes politiques, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne produisent une « feuille de route » pour chaque État. Cette méthode conduit à l'envoi de messages aux États suivant un calendrier appelé le « semestre européen ». L'objectif est de corriger des déséquilibres dont la responsabilité n'incombe pas seulement aux pays en déficit.

Ainsi, l'Allemagne présente un excédent extérieur au-dessus de 6 % du PIB (produit intérieur brut). « **Nous avons le devoir de le corriger** », a admis, le mois dernier, son ministre aux Affaires européennes. Corriger comment ? En relançant la demande intérieure (hausse du smic et des investissements nécessaires), donc la demande d'importations en provenance de la zone euro.

Pour la France, la Commission a recommandé, le 5 mars 2014, de « **prendre les mesures nécessaires pour assurer l'effort structurel recommandé par le Conseil de l'Union européenne... et de communiquer les mesures adoptées en réponse à cette recommandation dans une section spécifique du**

**programme de stabilité de 2014 attendu prochainement** ».

En clair, notre pays est appelé à faire deux choses en même temps : l'assainissement de ses finances publiques et la conduite de réformes structurelles produisant un effet sur l'emploi. Bruxelles attend sa copie pour la mi-avril. Nous verrons alors Pierre Moscovici et Bernard Caze-neuve (ou leurs successeurs) présenter en conseil des ministres un programme national de stabilité et de réformes. Les mesures annoncées devront avoir les qualités requises, avant juillet 2014, pour éviter une surveillance accrue ou même des pénalités financières.

Évidemment, les ajustements allemands sont plus populaires que les premières mesures françaises d'assainissement. Mais il faut arrêter des deux côtés du Rhin de mettre en œuvre des attitudes non-coopératives (1) et réussir un mouvement d'ensemble.

« La France doit rendre sa copie à la mi-avril »

Pourquoi ne pas demander aussi à l'Union, à la faveur des prochaines élections européennes, d'orienter les États membres vers la recherche et l'innovation, la transition énergétique et la transition numérique, l'emploi et l'inclusion sociale ? Le prix Nobel Joseph Stiglitz, dans son livre *Le prix de l'inégalité* (2012, éditions Les Liens qui libèrent) est favorable à la coopération pour organiser « la réduction des inégalités trop spectaculaires pour les peuples ».

Ceci vaut pour les inégalités à l'intérieur de l'Union européenne (et aussi avec nos proches voisins et le reste du monde). Coopérer et être solidaires en Europe, c'est mieux, et cela pourrait éviter les rejets des électeurs européens.

(1) Patrick Artus. Flash Économie. Recherche économique. 21 mars 2014.